

Département de la Haute-Vienne

COMMUNE DE DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le neuf juillet deux mil vingt et un à 20 h 30, suivant convocation en date du deux juillet deux mil vingt et un, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mme CYRILLE Aurore, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean-Pierre, Mr VERHELST Eduard

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice, Mr LECOMTE Jean-Luc

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juillet 2021

Secrétaire de séance : Mr VERHELST Eduard

Délibération 2021/031 en date du 9 juillet 2021

Soutien à la candidature au label Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Parc Naturel régional de Millevaches en Limousin

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que depuis 2016, l'idée d'une Réserve internationale de Ciel Etoilé émerge sur le territoire du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (PNRML). Madame le Maire explique au Conseil Municipal ce qu'est une RICE est et à quoi elle sert. Afin d'être labellisé, il faut constituer un dossier de candidature conséquent répondant à différents critères. Aujourd'hui la labellisation se concrétise et le dossier sera déposé en 2021.

Dans le cadre de la candidature du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin au label Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) et conformément à l'axe 2 – « Millevaches, territoire en transition : valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement » de la Charte du Parc, le SMAG PNRML sollicite le soutien des communes de ce même territoire.

Il est ainsi proposé que la commune de DOMPS s'engage, dans la mesure de ses moyens, à améliorer la qualité du ciel étoilé et de son environnement nocturne.

Cela se traduira par la sensibilisation des habitants aux différents enjeux liés à la nuit (nuisances lumineuses, économies d'énergie, de CO₂, enjeux de biodiversité et de trame nocturne, promotion touristique...), et à la mise en œuvre, si nécessaire, des travaux de modernisation de son parc d'éclairage public et de ses usages visant à réduire la quantité globale de lumière émise la nuit en respectant les critères techniques du plan de gestion intégré dans le dossier de candidature RICE. Les 10 prochaines années, à compter de la date du dépôt de candidature, permettront au territoire d'être pleinement conforme au plan de gestion de l'éclairage.

Par ailleurs, Madame le Maire prendra toutes les mesures nécessaires afin de respecter les dispositions de la législation actuelle visant à prévenir, limiter ou supprimer les nuisances lumineuses, de la loi de transition énergétique relatives à l'exemplarité énergétique et environnementale des installations et celles de la loi sur la reconquête de la biodiversité et des paysages. Elle veillera à faire appliquer les dispositions de l'arrêté

ministériel du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses.

Cette démarche participe à améliorer l'environnement nocturne sur le PNR de Millevaches en Limousin, à renforcer et à soutenir la candidature au label « Réserve internationale de ciel étoilé ».

A l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- soutenir la candidature du PNR de Millevaches en Limousin au label RICE.
- s'engager à mettre en place les actions destinées à améliorer la qualité du ciel étoilé et de l'environnement nocturne.
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.



Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
En Mairie le 13 Juillet 2021.
Le Maire

